

Circulation-Transport - Etude des systèmes Parcs Relais (P + R) dans les villes moyennes - Subvention à la Communauté Européenne

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Communauté Européenne (DG XVII – Direction Générale de l’Energie) a accepté de soutenir le projet «Systèmes P + R dans les villes moyennes européennes» regroupant les Villes de FUNCHAL (Portugal), LEICESTER (Grande-Bretagne) et BESANÇON (France).

Ce projet s’inscrit dans le programme européen SAVE qui vise à améliorer l’efficacité énergétique dans les villes et à réduire les nuisances, sonores et atmosphériques notamment.

Ce projet sur les Parcs Relais (P + R = Park and Ride, système se traduisant notamment par la création de parcs d’échanges en entrée de ville ou en approche du centre-ville permettant aux automobilistes «d’abandonner» leurs véhicules au profit d’un transport en commun), doit favoriser le développement du transfert modal entre zones urbaines et péri-urbaines.

Il correspond parfaitement aux objectifs de la Ville de Besançon, soucieuse de trouver des solutions alternatives aux déplacements «domicile-travail».

Il est la suite logique à un premier projet soutenu par la Communauté Européenne en 1991 sur le thème «transports/énergie/qualité de vie en milieu urbain. Les déplacements à Besançon».

Le budget global de cette étude est de 660 900 écus, ce qui représente pour chaque cité, une dépense de 220 300 écus, subventionnée à hauteur de 40 %, soit **88 120 écus** (1 écu : proche de 6,50 F).

Cette étude, qui s’étalera sur environ 18 mois, prévoit :

1 – une analyse de l’expérience des «P + R» (Parcs Relais) dans différentes villes d’Europe ayant des caractéristiques similaires à celles de BESANÇON, FUNCHAL ou LEICESTER,

2 – une étude de préféabilité, précisant les conditions de mise en œuvre de telles solutions (ainsi que les obstacles susceptibles d’être rencontrés). Cette partie de l’étude s’intéressera à la Ville de Besançon

3 – la définition d’une méthodologie pour le développement d’un tel système dans les villes moyennes **européennes**.

Pour cette étude, la Ville de FUNCHAL a été désignée comme pilote. **Il appartient donc de passer une convention avec cette dernière pour bénéficier des aides de la Communauté Européenne.**

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- à signer la convention à passer avec la Ville de FUNCHAL (Portugal),
- à inscrire la subvention accordée, dès notification de la décision attributive :
 - * en recettes au chapitre 905.1/1057.508.35000
 - * en dépenses au chapitre 905.1/132.508.35000

la part de la Ville, soit 132 180 écus correspondant à près de 870 000 FF, étant financée par des crédits inscrits aux budgets 1995 et 1996 à l’imputation de dépenses ci-dessus,

- à autoriser M. le Maire à lancer les éventuelles consultations, à signer les marchés ou factures à intervenir, ainsi que le ou les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des études et ceci dans la limite des crédits des exercices 1995 et 1996.

M. NACHIN : Il est difficile de ne pas voter cela. S'agit-il de 870 000 F qui seront payés par la Ville de Besançon ?

M. LE MAIRE : Il y a une part Ville de 132 180 écus et une part Communauté Européenne de 88 000 écus, c'est très bien indiqué dans le rapport.

M. ALAUZET : Sur cette étude, y a-t-il un moyen d'associer le District ?

M. LE MAIRE : Non.

M. ALAUZET : Si le projet se concrétise par la suite à l'échéance de 18 mois, il va concerner essentiellement les gens autour de Besançon et je pense qu'il serait alors utile que le District soit associé.

M. LE MAIRE : Non, car ce sont des projets de la Direction Générale de l'Energie XVII de la Communauté Européenne qui associent des villes. Ce sont donc des projets ville et non des projets district. Trois villes ont été retenues dans cette opération-là, cela ne peut pas être un district. Mais les résultats sont surtout intéressants pour la Ville. Le District me paraît éloigné dans un premier temps de ce souci de relation de parcs relais et du système de transport en commun que nous avons ici sur la Ville.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je crois qu'effectivement il est utile d'engager une réflexion approfondie sur des parcs relais car cela peut éventuellement constituer une solution à certains problèmes et nous savons tous ici combien nous ressentons actuellement très durement les conditions de circulation. Ce qui me fait dire, Monsieur le Maire, que ce délai de 18 mois me semble long ; vous n'êtes pas tellement pressé ! 18 mois pour une étude de faisabilité sur ces parcs relais, cela me paraît tout de même très important, d'autant qu'il n'y a pas que ces expériences-là qui sont menées en parcs relais, il n'y a pas que Funchal et Leicester. Il y a également d'autres villes de taille moyenne qui pourraient nous servir d'exemple. Ne peut-on pas réduire un peu ce délai de 18 mois parce que cela nous emmène en 1996, les orientations budgétaires à ce moment-là seront prises pour 1997, voire 1998, je ne suis pas bien sûr que le rythme de cette étude soit adapté à la difficulté de la situation actuelle.

M. LE MAIRE : Pour une étude de ce genre, je pense que 18 mois est une bonne durée. Mais on demandera à Funchal si elle ne peut pas aller plus vite dans cette opération.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.